

Le CUEC et la dette des PME au printemps 2023 : fonte ou grisaille?

Juin 2023



Faits saillants du rapport

- ▶ Au printemps 2023, quatre PME sur dix étaient toujours endettées, et la moitié avaient toujours des revenus sous la normale.
- ▶ Neuf PME sur dix ont obtenu un prêt du CUEC. Parmi celles-ci, seulement 10 % l'ont remboursé en totalité, et 78 % n'ont pas commencé à le rembourser.
- ▶ Quatre bénéficiaires sur dix risquent de ne pas pouvoir rembourser leur prêt du CUEC avant la fin de 2023 et de perdre la portion subvention. Selon les projections de la FCEI, la situation pourrait entraîner la fermeture d'un quart de million d'entreprises en 2024.
- ▶ Parmi les bénéficiaires qui comptent rembourser leur prêt avant la fin de 2023, la moitié ont affirmé que ce sera difficile.
- ▶ La grande majorité (72 %) des bénéficiaires aimeraient voir la date limite de remboursement reportée d'un an (30 %) ou deux (42 %). Seulement 19 % trouvent le délai actuel acceptable.

Introduction

Les fermetures et les restrictions sans précédent imposées par les responsables de la santé publique entre le mois de mars 2020 et le début de 2022 ont forcé de nombreux propriétaires à fermer temporairement leur entreprise. Dans ce contexte difficile, les gouvernements ont dû mettre en place diverses mesures pour compenser les pertes de revenus des propriétaires de PME.

C'est ainsi qu'a été créé le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'un des principaux programmes mis en place au début de la pandémie. Celui-ci accordait aux PME et organismes sans but lucratif des prêts sans intérêt d'un maximum de 60 000 \$ assortis d'une radiation pouvant atteindre 33 % du prêt (jusqu'à concurrence de 20 000 \$) à condition qu'ils soient remboursés avant le 31 décembre 2023.

Le programme, maintenant fermé, a été une véritable bouée de sauvetage durant la pandémie. À ce moment-là, les modalités¹ semblaient plutôt avantageuses, puisque beaucoup d'entreprises étaient au bord du gouffre. Il est donc devenu très populaire : 898 271 propriétaires d'entreprise l'ont utilisé pour emprunter au total 49,2 milliards de dollars².

Selon les autorités fédérales, à ce jour, seulement 13 %³ des bénéficiaires ont remboursé intégralement leur prêt du CUEC. Mais l'échéance approche rapidement, et beaucoup d'entreprises ont toujours du mal à retrouver leurs niveaux de ventes normales et de bénéfices habituels. Il est donc essentiel d'examiner leur situation d'endettement et de cibler des mesures que pourraient prendre les gouvernements pour assurer leur viabilité.

Le présent rapport fournit une analyse de l'endettement actuel des PME canadiennes et expose les répercussions que pourrait avoir l'obligation de respecter la date limite de remboursement des prêts du CUEC, fixée au 31 décembre 2023, sur la plupart des propriétaires de PME.

« Le prêt du CUEC a énormément augmenté nos chances de survie et nous a permis de nous adapter durant la pandémie. Nous avons pu garder nos employés en poste et rester équitables envers eux. Nous avons pu conserver leur horaire habituel même durant les périodes de restriction. »

Propriétaire de PME - Hébergement et restauration, Colombie-Britannique

« Même si le prêt nous a aidés à faire face aux fermetures obligatoires, il demeure difficile de gérer et de prévoir les résultats à cause de la perturbation de nos activités. Le retour à la normale est incertain et menacé par la récession imminente et l'explosion du coût des biens. »

Propriétaire de PME - Services personnels et autres services, Ontario

Les PME subissent toujours les répercussions financières de la pandémie

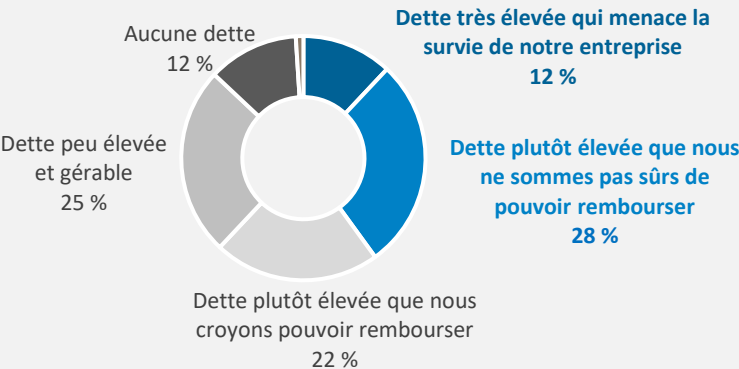


Dettes pandémiques élevées

La pandémie a mis de nombreux propriétaires d'entreprise dans une situation financière difficile. Selon des données récentes de la FCEI, 12 % des propriétaires de PME estiment que leur dette est élevée et menace la survie de leur entreprise et 28 % ne sont pas sûrs de pouvoir la rembourser, ce qui signifie que 40 % des PME sont en difficulté (figure 1). Par ailleurs, 47 % des propriétaires trouvent que leur dette est gérable, et 12 % n'en ont aucune. Cette situation est largement attribuable à la reprise économique lente et aux défis structurels auxquels se heurtent de nombreux propriétaires qui tentent de retrouver leurs niveaux de ventes, de revenus et de bénéfices habituels.

Figure 1

En mars, **40 %** des PME canadiennes avaient toujours une **dette élevée**



Source : FCEI, Sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux, n = 5 872.

Question : Comment décririez-vous le niveau d'endettement actuel de votre entreprise comparativement à son niveau d'endettement prépandémique?

Note : Le choix « Je ne sais pas/pas sûr » (1 %) n'apparaît pas dans la figure.

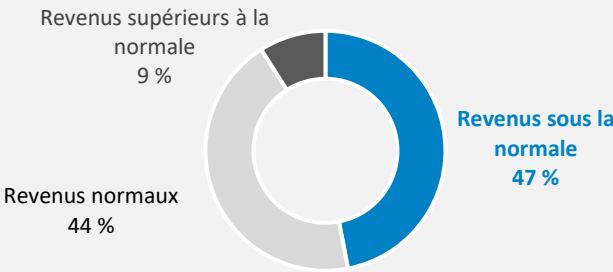


Revenus sous la normale

De plus, près de la moitié des PME (47 %) ont toujours des revenus sous la normale, alors que 44 % ont des revenus normaux et 9 % ont des revenus supérieurs à la normale (figure 2). Le pourcentage élevé d'entreprises dont les revenus sont sous la normale montre la situation précaire de nombreux propriétaires, qui doivent lutter pour générer des revenus, réaliser des bénéfices et rembourser leurs dettes afin de survivre. Si toutes les entreprises sont durement touchées par la lente reprise économique, certains secteurs le sont plus que d'autres, comme vous pourrez le constater dans les prochaines pages.

Figure 2

En mai, **47 %** des PME canadiennes avaient toujours des **revenus sous la normale**



Source : FCEI, sondage Votre voix de mai, du 4 au 18 mai, résultats finaux, n = 2 246.

Question : Comparativement à la situation normale de votre entreprise à cette période de l'année, comment évalueriez-vous les éléments suivants à l'heure actuelle? - Revenus (Pour chaque ligne, déplacer le curseur jusqu'à votre meilleure estimation par rapport à la situation normale de votre entreprise)

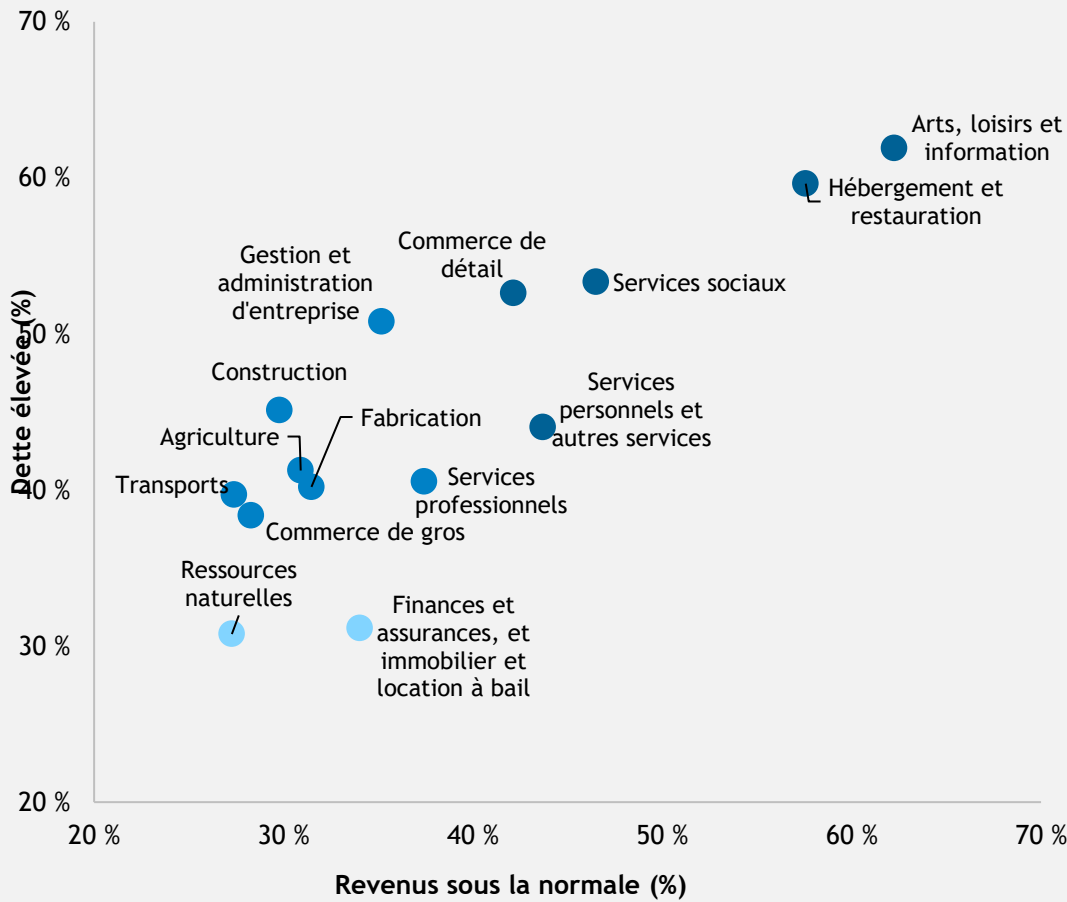
Les secteurs de l’hébergement et la restauration ainsi que des arts, des loisirs et de l’information sont les plus touchés par la pandémie (revenus sous la normale, dette élevée)

L’évaluation des deux indicateurs (dette et revenus) combinés fait ressortir les secteurs qui souffrent le plus. La figure 3 montre que les entreprises des arts, des loisirs et de l’information (62 %) ainsi que de l’hébergement et la restauration (supérieur à 55 %) sont les plus susceptibles d’avoir des revenus sous la normale et une dette élevée. Ces pourcentages sont beaucoup plus élevés que les moyennes nationales de 47 % pour les revenus sous la normale et de 40 % pour l’endettement élevé. La pandémie a entraîné de nombreuses restrictions et une diminution de l’achalandage dans les événements, activités et restaurants, causant une importante perte de revenus pour beaucoup d’entreprises de ces secteurs.

« Les ventes ont chuté en raison des coûts et ne redémarrent pas. De plus, les marges bénéficiaires sont très faibles à cause du coût des produits alimentaires. Nous allons devoir vendre notre commerce pour rembourser le prêt du CUEC. »

Propriétaire de PME - Hébergement et restauration, Ontario

Figure 3
Dans chaque secteur, une part importante des entreprises ont une dette élevée et des revenus sous la normale



Sources : 1) Données sur la dette, FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux, n = 5 872
2) Données sur les revenus, FCEI, sondage Votre voix de mai, du 4 au 18 mai, résultats finaux, n = 2 246.

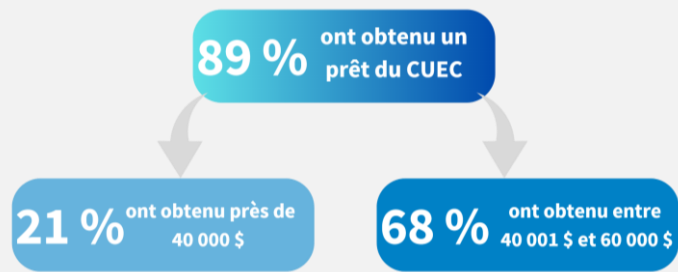
La plupart des PME ont eu recours au CUEC, mais elles ont du mal à le rembourser

Prêt du CUEC : vital pour 9 PME sur 10

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) était un programme du gouvernement fédéral qui a été indispensable pour les propriétaires de PME, qui ont dû fermer boutique ou diminuer leurs activités en raison des restrictions de santé publique. Le programme offrait des prêts sans intérêt, avec une portion subvention pouvant atteindre 33 % si le solde du prêt était remboursé au plus tard le 31 décembre 2023. Le programme du CUEC a fait fureur, avec près de 900 000 prêts⁴ accordés et 50 milliards de dollars distribués, fournissant une aide cruciale à de nombreuses PME canadiennes en difficulté. Ces fonds ont joué un rôle essentiel en aidant les propriétaires à payer leurs frais immédiats (salaires, loyer, etc.) et en augmentant leurs liquidités dans une période d'incertitude. Les données de la FCEI montrent que 21 % des PME ont obtenu un prêt du CUEC de 40 000 \$ ou moins et que 68 % ont obtenu entre 40 001 \$ et 60 000 \$ (figure 4).

Figure 4

Neuf PME sur dix ont utilisé le programme de prêt du CUEC



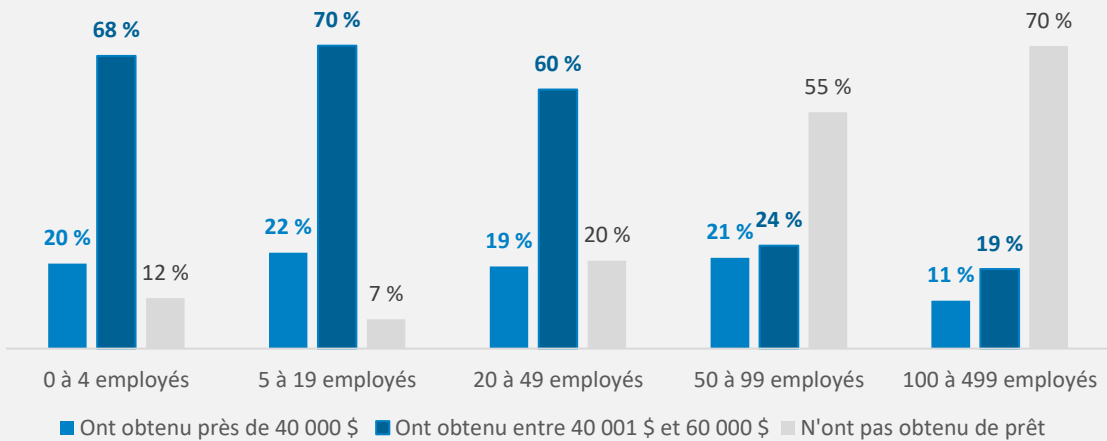
Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux n = 5 866.
Question : Votre entreprise a-t-elle obtenu un prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)?

Les plus petites entreprises ont davantage utilisé le programme

Le recours au prêt du CUEC a été inversement proportionnel à la taille des entreprises. Les plus petites entreprises, qui ont été les plus durement touchées par les restrictions, sont les plus nombreuses à y avoir eu recours pour rester à flot. Au total, 88 % des microentreprises (de 0 à 4 employés) ont utilisé le programme, alors que seulement 30 % des moyennes entreprises (de 100 à 499 employés) l'ont utilisé (figure 5). Les entreprises de 0 à 4 employés et celles de 5 à 19 employés représentent respectivement 55 % et 31 % des entreprises canadiennes⁵, soit la grande majorité (87 %) d'entre elles.

Figure 5

Les microentreprises ont utilisé davantage le programme du CUEC



Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux n = 5 866.
Note : Il se peut que la somme n'égalise pas 100, puisque les chiffres ont été arrondis.

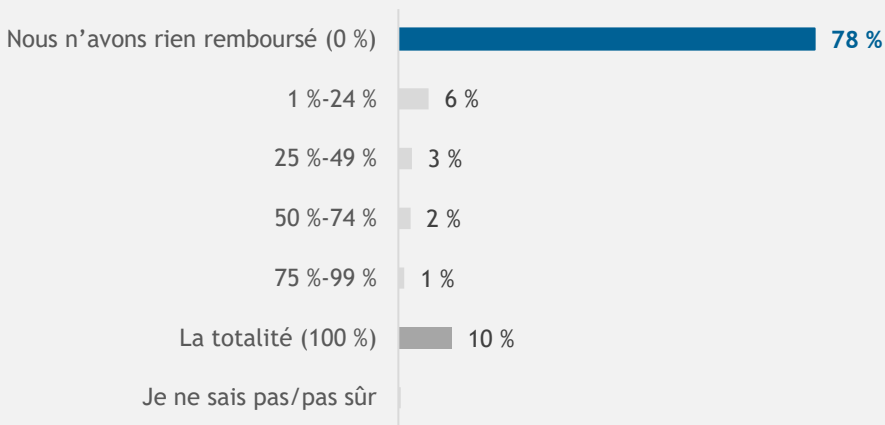
La plupart des PME n’ont pas commencé à rembourser leur prêt du CUEC, et près de la moitié risquent de ne pas le faire avant la date limite

Le prêt du CUEC est devenu une importante source de stress pour de nombreux propriétaires de PME, puisqu’ils doivent le rembourser d’ici le 31 décembre 2023 s’ils veulent conserver la portion subvention. De plus, la lenteur de la reprise économique dans certains secteurs les empêche de générer des revenus, ce qui rend le remboursement de la dette difficile.

Si 10 % des propriétaires de PME ont déjà remboursé leur prêt du CUEC, en revanche, en mars, la grande majorité (78 %) n’avait pas commencé à le rembourser, ce qui indique une grande difficulté à respecter le délai rapproché (figure 6).

Figure 6

Huit bénéficiaires sur dix n’ont pas commencé à rembourser leur prêt du CUEC



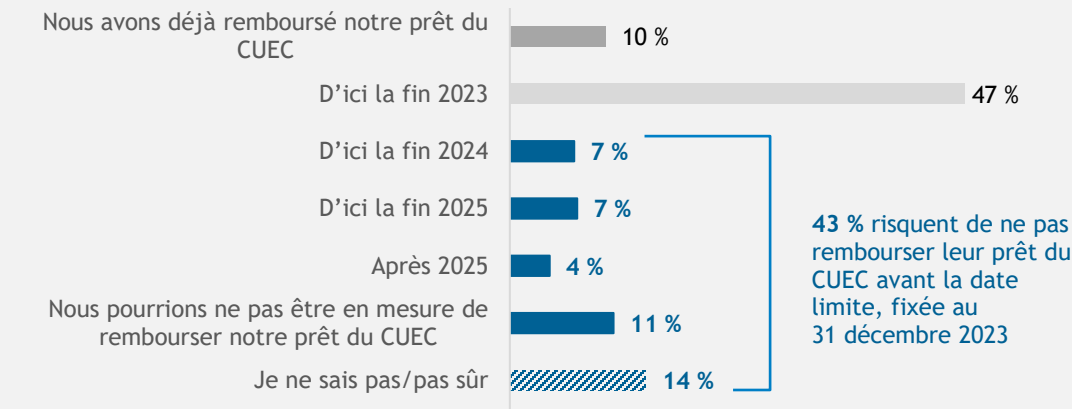
Source : Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux n = 5 179.
Question : Quelle proportion du prêt du CUEC avez-vous été en mesure de rembourser jusqu’ici? (Veuillez tenir compte uniquement du prêt du CUEC dans votre réponse en excluant tous les autres types de dettes.)

Comme les prêts du CUEC sont sans intérêt jusqu’à la fin de 2023, certains diront que les propriétaires d’entreprise ont peu d’avantages à les rembourser maintenant, quelle que soit leur situation financière. Le non-remboursement du prêt n’indiquerait donc pas nécessairement qu’une entreprise est en difficulté.

Cependant, lorsque nous leur avons demandé à quel moment ils pensaient rembourser leur prêt du CUEC, les propriétaires ont dressé un portrait plus sombre de la réalité. Même si 10 % ont déjà remboursé leur prêt du CUEC et que 47 % croient être en mesure de le faire d’ici la fin de 2023, un pourcentage très préoccupant (43 %) de bénéficiaires (soit 9 entreprises canadiennes sur 10) risquent de ne pas être en mesure de le rembourser avant la date limite. Dans les prochaines sections, nous allons examiner ces résultats et leurs répercussions économiques.

Figure 7

CUEC : quatre bénéficiaires sur dix risquent de rater la date limite



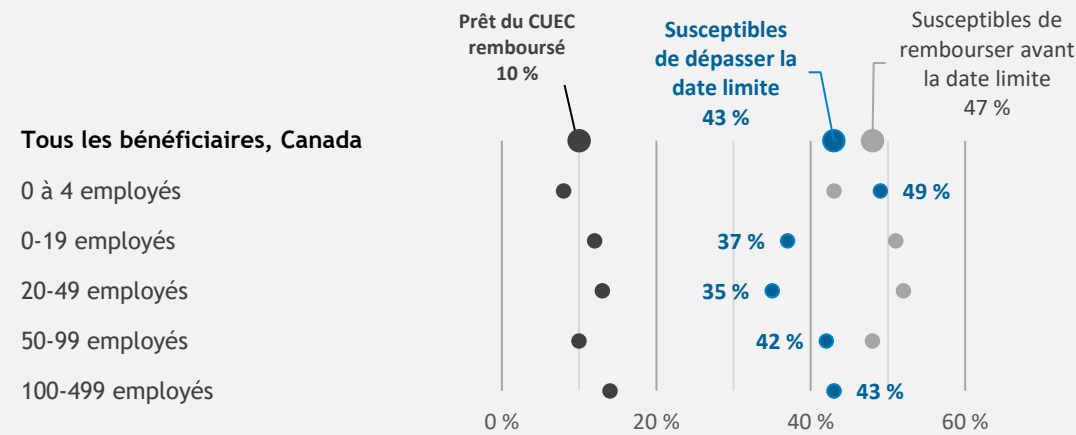
Source : Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux n = 5 166.
Question : Selon vous, à quel moment pensez-vous rembourser intégralement votre prêt du CUEC?
(Rappel : Si votre prêt du CUEC est remboursé en totalité d’ici la fin 2023, une portion de ce prêt sera transformée en subvention. S’il reste un montant à payer après cette date, la portion subvention sera perdue et s’ajoutera à ce prêt.)

Les microentreprises et celles du secteur des loisirs sont plus susceptibles de rater l'échéance

Comme nous l'avons mentionné, les microentreprises (de 0 à 4 employés) sont nombreuses à avoir utilisé le prêt du CUEC pour rester à flot durant la pandémie. Elles sont également les plus susceptibles de ne pas pouvoir le rembourser avant la date limite actuelle, fixée au 31 décembre 2023. En effet, la moitié des microentreprises (49 %) pourraient dépasser la date limite et perdre leur portion subvention (figure 8a). Ce pourcentage est moins élevé pour les petites entreprises : 37 % des entreprises de 5 à 19 employés et 35 % de celles de 20 à 49 employés sont dans la même situation. Les moyennes entreprises (50 employés et plus) se situent quelque part entre les deux.

Figure 8a

Les microentreprises sont les plus susceptibles de dépasser la date limite...



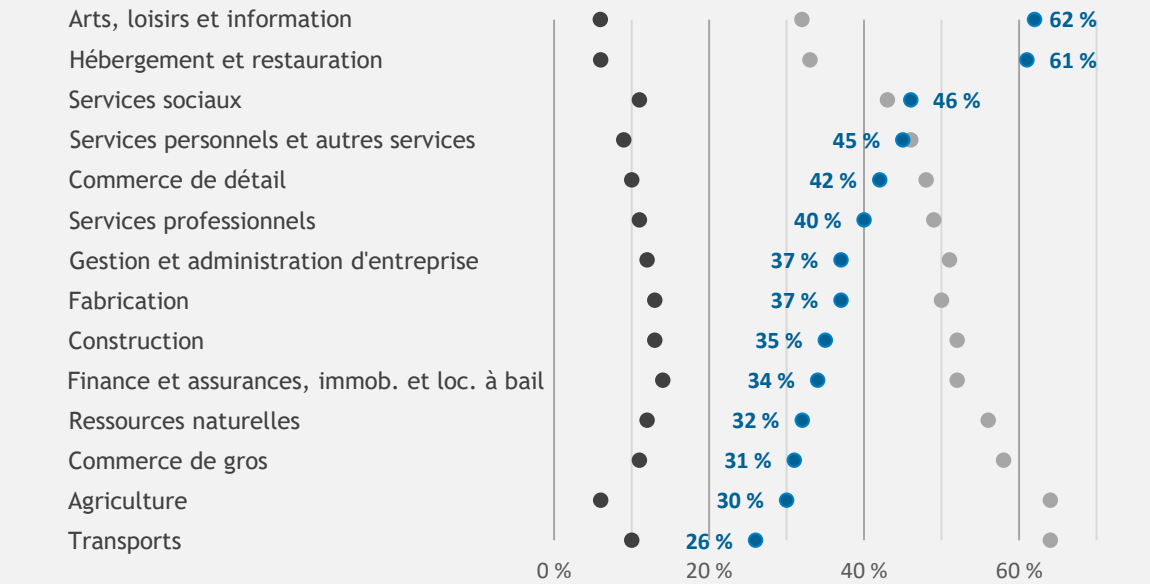
Source : Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux n = 5 166.

Question : Selon vous, à quel moment pensez-vous rembourser intégralement votre prêt du CUEC?
(Rappel : Si votre prêt du CUEC est remboursé en totalité d'ici la fin 2023, une portion de ce prêt sera transformée en subvention. S'il reste un montant à payer après cette date, la portion subvention sera perdue et s'ajoutera à ce prêt.)

Comme le montre la figure 8b, le secteur des arts, des loisirs et de l'information (62 %) et celui de l'hébergement et la restauration (61 %) sont ceux qui comptent le plus d'entreprises risquant de ne pas rembourser leur prêt à temps, suivis par le secteur des services sociaux (46 %). Ces résultats montrent une corrélation avec les données de la figure 3, qui indiquent que ces trois secteurs sont les plus touchés par l'endettement et les revenus sous la normale.

Figure 8b

... tout comme les entreprises des secteurs des arts, des loisirs et de l'information ainsi que de l'hébergement et la restauration



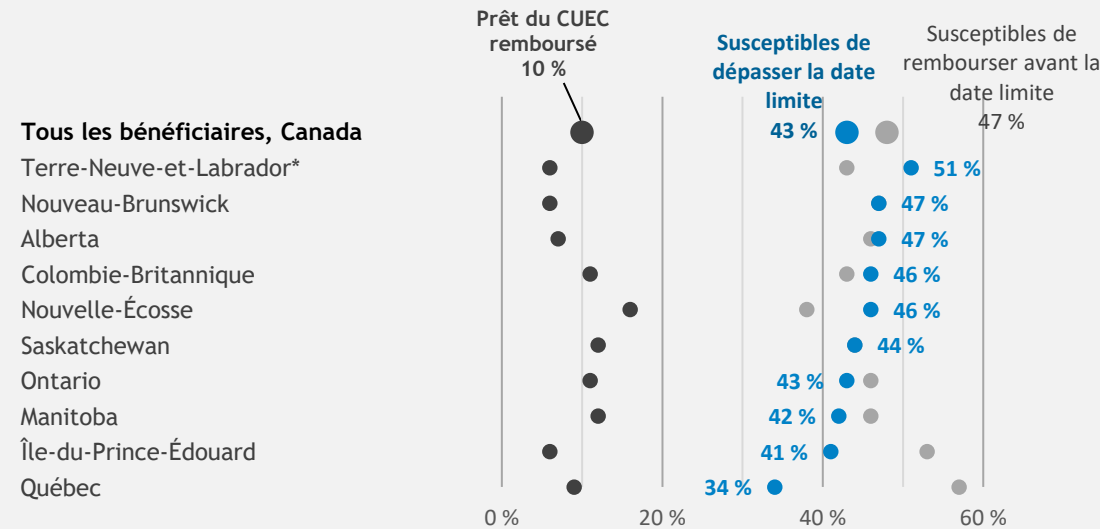
Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux n = 5 166.

Question : Selon vous, à quel moment pensez-vous rembourser intégralement votre prêt du CUEC? (Rappel : Si votre prêt du CUEC est remboursé en totalité d'ici la fin 2023, une portion de ce prêt sera transformée en subvention. S'il reste un montant à payer après cette date, la portion subvention sera perdue et s'ajoutera à ce prêt.)

Les entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador sont les plus susceptibles de rater la date limite

À l'échelle provinciale, ce sont les entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador qui sont les plus susceptibles de ne pas rembourser leur prêt du CUEC avant la fin de 2023 et de perdre leur portion subvention. En effet, plus de la moitié (51 %) des bénéficiaires de la province pourraient dépasser la date limite. À l'autre bout du spectre, en mars, environ le tiers (34 %) des propriétaires de PME québécoises ont indiqué qu'ils ne rembourseraient peut-être pas leur prêt à temps. C'est en Nouvelle-Écosse que le pourcentage de bénéficiaires ayant remboursé leur prêt en totalité est le plus élevé (seulement 16 %).

Figure 8c
À Terre-Neuve-et-Labrador, jusqu'à 51 % des entreprises pourraient dépasser la date limite de remboursement de 2023.



Source : Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux, n = 5 166.
Question : Selon vous, à quel moment pensez-vous rembourser intégralement votre prêt du CUEC?
(Rappel : Si votre prêt du CUEC est remboursé en totalité d'ici la fin 2023, une portion de ce prêt sera transformée en subvention. S'il reste un montant à payer après cette date, la portion subvention sera perdue et s'ajoutera à ce prêt.)

« Nous sommes vraiment reconnaissants d'avoir bénéficié d'un prêt du CUEC, et notre entreprise n'aurait pas survécu autrement. Mais un report du remboursement à décembre 2024 nous donnerait plus de temps pour nous rétablir. Nos ventes ont chuté en raison du contexte économique. Les gens dépensent moins. »

Propriétaire de PME - Agriculture, Québec

« C'est difficile de joindre les deux bouts avec l'augmentation du prix des biens, des salaires, des frais de livraison, du loyer. »

Propriétaire de PME - Commerce de détail, Ontario

Un quart de million de PME à risque de fermer si la date limite de remboursement n’est pas reportée

Comme mentionné, 89 % des propriétaires d’entreprise ont bénéficié d’un prêt du CUEC. Parmi eux, 43 % ne savent pas s’ils pourront le rembourser avant la date limite, fixée au 31 décembre 2023. S’ils ne le remboursent pas à temps, ils perdront la portion subvention du prêt (10 000 \$ sur les premiers 40 000 \$, et 10 000 \$ sur les 20 000 \$ supplémentaires). Nous leur avons demandé s’ils étaient d’accord ou pas avec l’énoncé suivant :

« Si nous perdons la portion subvention de notre prêt du CUEC, nous ne savons pas si notre entreprise pourra survivre. »

Parmi les PME (43 %) qui pourraient dépasser la date limite de remboursement du prêt et perdre la portion subvention, 50 % étaient tout à fait d’accord avec l’énoncé. Cela signifie qu’en mars 2023, 19 % de toutes les entreprises (89 % x 43 % x 50 %) risquent de fermer si les modalités de remboursement du CUEC ne changent pas. Nous avons utilisé ce pourcentage et le nombre d’entreprises canadiennes de Statistique Canada pour calculer le nombre total d’entreprises canadiennes qui risquent de fermer.

Comme le montre le tableau 1, 249 587 entreprises risquent de fermer leurs portes en 2024 si les modalités de remboursement des prêts du CUEC ne changent pas. Les grandes victimes seraient les entreprises de 0 à 4 employés (180 320), de l’Ontario (96 092) et du secteur des arts, des loisirs et de l’information (39 821).

Pour de nombreux entrepreneurs du pays, le prêt du CUEC, qui a autrefois été vital, pourrait devenir source d’incertitude et menacer la survie de leur commerce. Il est donc essentiel d’étudier la possibilité de reporter la date limite de remboursement du prêt pour donner un répit aux PME, qui doivent déjà composer avec les turbulences économiques.

Tableau 1 Projection de la FCEI des entreprises risquant la fermeture en raison de la date limite actuelle du CUEC :

	Propriétaires d’entreprise qui : ✓ ont utilisé le CUEC; ✓ risquent de ne pas le rembourser avant la fin 2023; ✓ sont tout à fait d’accord pour dire que s’ils perdent la portion subvention de leur prêt, ils ne savent pas si leur entreprise pourra survivre. (Part de toutes les entreprises)	Projection du nombre total d’entreprises à risque
1 à 4 employés	24 %	180 320
5 à 19 employés	16 %	63 195
20 à 49 employés	10 %	10 956
50 à 99 employés	10 %	3 730
100 à 499 employés	6 %	1 440
Terre-Neuve-et-Labrador	28 %	5 136
Île-du-Prince-Édouard	12 %	814
Nouvelle-Écosse	15 %	4 735
Nouveau-Brunswick	20 %	5 236
Québec	17 %	45 327
Ontario	19 %	96 092
Manitoba	19 %	8 282
Saskatchewan	19 %	8 032
Alberta	20 %	34 071
Colombie-Britannique	19 %	40 208
Agriculture	9 %	4 212
Arts, loisirs et information	33 %	39 821
Construction	13 %	19 704
Gestion et administration d’entreprise	16 %	9 679
Finance et assurances, immob. et loc. à bail	12 %	11 717
Hébergement et restauration	35 %	28 677
Fabrication	11 %	5 664
Ressources naturelles	11 %	846
Services professionnels	14 %	22 732
Commerce de détail	20 %	28 405
Services sociaux	18 %	26 747
Transports	11 %	8 755
Commerce de gros	13 %	7 257
Canada	19 %	249 587

Source : FCEI et Statistique Canada (voir l’annexe 1)
Note : Il se peut que la somme n’égale pas 100, puisque les chiffres ont été arrondis et que certaines provinces ne figurent pas dans le tableau.

La majorité des PME susceptibles de rembourser à temps affirment que ce sera difficile

Même si 47 % des propriétaires d'entreprise disent pouvoir rembourser leur prêt du CUEC d'ici la fin de 2023 et garder leur portion subvention (figure 7), des défis importants se profilent à l'horizon.

Comme le montre la figure 9, 49 % des propriétaires en mesure de rembourser leur prêt avant la fin de 2023 affirment que ce sera difficile. C'est préoccupant, puisque cela révèle une vulnérabilité financière généralisée qui touche même ceux qui sont en mesure de le rembourser à temps. Ce remboursement pourrait entraîner des répercussions en 2024, voire après, et ralentir la reprise des affaires.

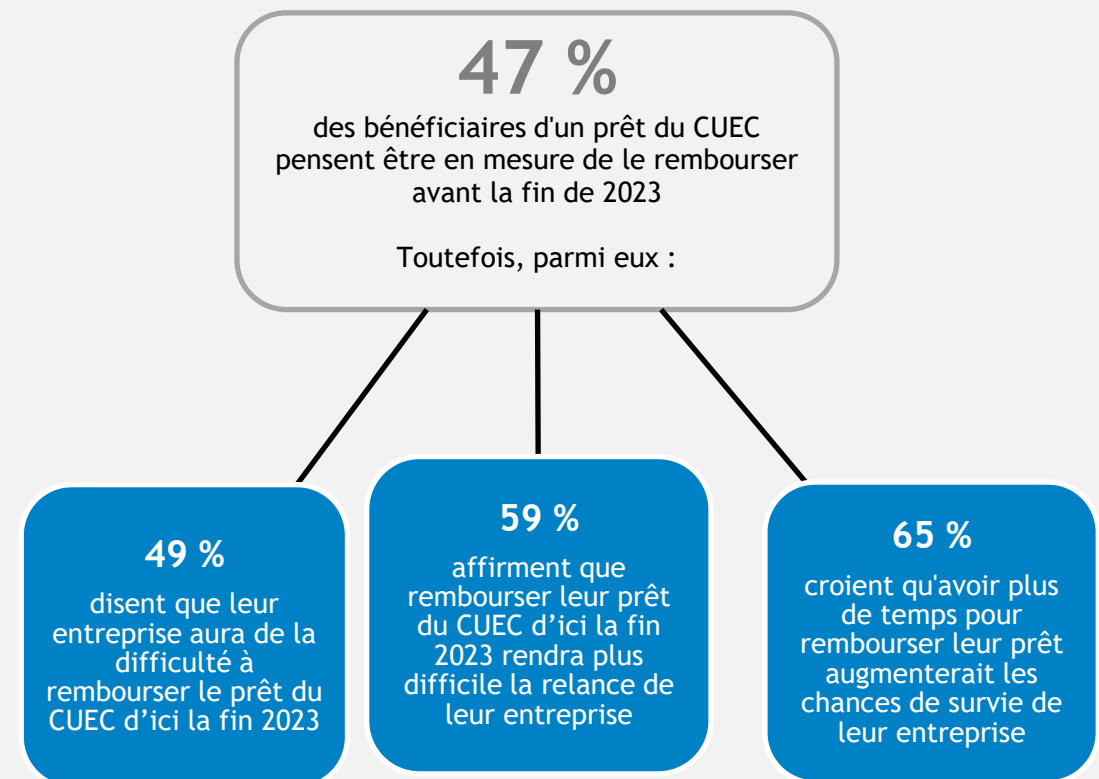
De plus, 59 % des propriétaires d'entreprise croient qu'un *statu quo* des modalités de remboursement des prêts du CUEC ralentirait le retour à la normale de leurs affaires. Ces prêts représentent donc un fardeau financier pour bon nombre de propriétaires et ont un impact sur leur capacité d'investir dans la croissance de leur entreprise.

Enfin, 65 % des propriétaires qui disent pouvoir rembourser leur dette avant la fin de l'année croient tout de même qu'un report de la date limite augmenterait les chances de survie de leur entreprise.

Ces données montrent que les perspectives sont loin d'être réjouissantes pour de nombreux propriétaires d'entreprise du pays et qu'une fin d'année difficile les attend. Il faut absolument faciliter le remboursement de la dette si nous voulons éviter un ralentissement des affaires et des pertes d'emplois.

Figure 9

Beaucoup d'entreprises en mesure de rembourser d'ici la fin de 2023 affirment que ce sera difficile



Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux, n = 2 418.

La plupart des propriétaires veulent un délai, quelle que soit leur capacité de rembourser le prêt à temps

Selon nos observations, beaucoup de propriétaires de PME sont résolus à rembourser leur prêt du CUEC avant la date limite, surtout pour éviter de perdre la portion subvention. Toutefois, lorsque nous leur avons demandé si la date limite devrait être reportée, une forte majorité des propriétaires (72 %) ont répondu qu'elle devrait l'être d'un an (30 %) ou de deux ans (42 %). Seulement 19 % des propriétaires trouvent que le délai actuel est acceptable.

Fait intéressant, parmi ceux qui pensent pouvoir rembourser leur prêt d'ici la fin de l'année, 65 % veulent un report de la date limite d'un an (41 %) ou de deux ans (24 %). Cela indique que de nombreux propriétaires devront se serrer la ceinture pour rembourser leur dette d'ici la fin de l'année s'ils ne veulent pas perdre la portion subvention.

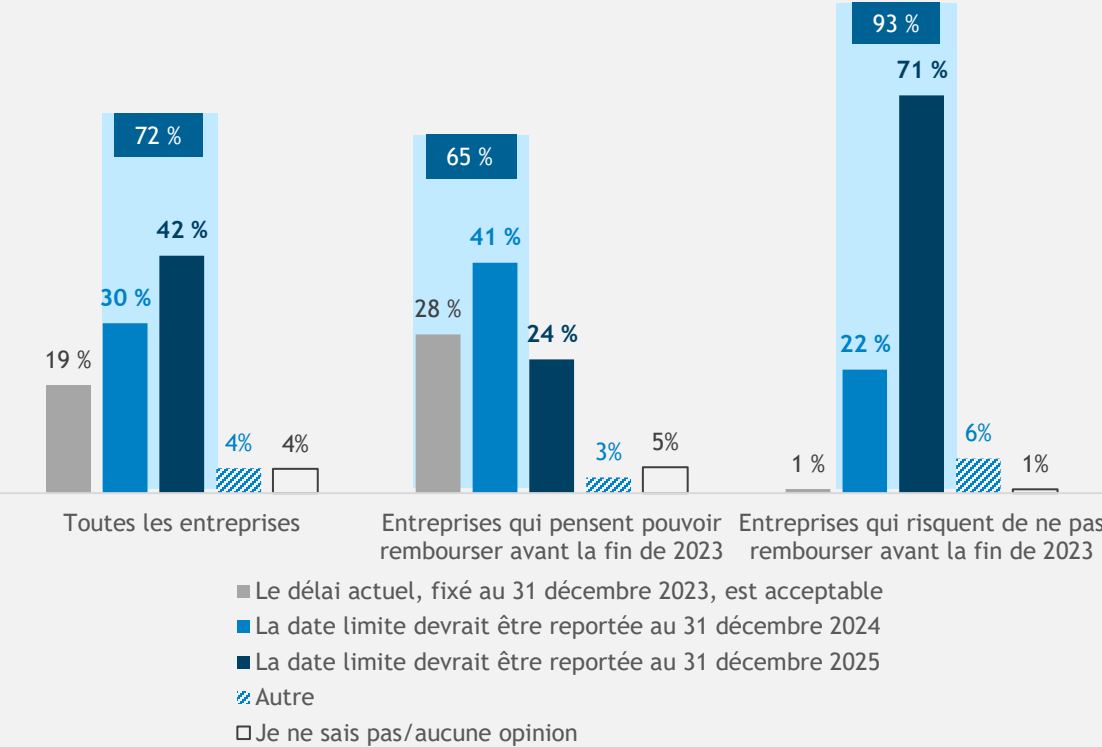
Parmi ceux qui ne pensent pas pouvoir rembourser leur dette avant la date limite actuelle, 93 % aimeraient un report d'un an (22 %) ou de deux ans (71 %). Ces données soulignent la nécessité que les décideurs politiques étudient rapidement la possibilité de reporter la date limite de remboursement des prêts du CUEC pour donner le temps aux entreprises de se remettre de la pandémie.

« Le programme du CUEC a été vital pour mon entreprise, et c'est un privilège d'y avoir eu accès. Mais les ventes sont loin d'être revenues à la normale. Mon propriétaire a d'ailleurs augmenté de loyer de 50 % pour combler son propre manque à gagner. C'est donc plus difficile que jamais de rembourser mon prêt, et je ne sais pas si les affaires auront repris d'ici la négociation du bail. Un report de la date limite diminuerait la pression, mais la réduction de la portion à rembourser ferait toute la différence. »

Propriétaire de PME - Commerce de détail, Ontario

Figure 10
Plus des deux tiers des entreprises veulent un report de la date limite, quelle que soit leur capacité de rembourser leur prêt

Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux,



n = 5 116.
Question : Les prêts du CUEC sont sans intérêt et une partie est subventionnée, mais seulement s'ils sont remboursés avant la fin de l'année 2023. Cette date limite devrait-elle être reportée?

Conclusion

La lente reprise des affaires et les défis économiques structurels du quotidien placent les entreprises de tous les secteurs dans une situation précaire. Dans ce contexte difficile, les prêts du CUEC, qui ont été vitaux pour les PME durant la pandémie, sont en train de devenir un fardeau de plus en plus lourd à l'approche de la date limite de remboursement.

Les propriétaires souhaitent ardemment rembourser leur prêt à temps pour garder la portion subvention, mais beaucoup ne réussiront pas, ou réussiront de peine et de misère et mettront en péril l'avenir de leur entreprise. Par conséquent, beaucoup de propriétaires de PME souhaitent un report de la date limite de remboursement.

Pour une grande part des PME, le délai de remboursement des prêts du CUEC pourrait faire toute la différence entre rester à flot ou couler. Il aurait non seulement des répercussions majeures sur certaines entreprises, mais aussi sur leurs employés et l'ensemble de l'économie. Il est donc essentiel que les décideurs politiques trouvent un moyen de soutenir et décharger les PME en facilitant le remboursement de leur dette et en assurant leur viabilité en cette période difficile.

« Le prêt du CUEC nous a donné les liquidités nécessaires lorsque nous étions fermés et ne faisons pas d'argent. Les factures continuent de rentrer, même si nous ne générons pas de revenus. Cet argent a servi à payer les dépenses minimales que nous aurions eues en temps normal. Mais nous ne récupérerons jamais l'argent perdu parce que nous ne reprendrons jamais le temps perdu. Pour faire 40 000 \$ de plus d'ici la fin de 2023, il faudrait ajouter deux mois à l'année 2023! »

Propriétaire de PME - Services sociaux, Ontario

Recommandations

1. **Reporter la date de remboursement des prêts du CUEC jusqu'en décembre 2025 ou au moins 2024.**

La pandémie a mis à mal de nombreux propriétaires de PME, qui en subissent encore aujourd'hui les répercussions financières et peinent à se relever. La FCEI demande au gouvernement de les aider en reportant la date limite de remboursement des prêts du CUEC d'un an ou deux pour qu'ils puissent d'abord retrouver leur stabilité financière.

2. **Envisager l'augmentation de la portion subvention.**

Le programme de prêts du CUEC a été vital pour de nombreuses entreprises durant la pandémie et leur a permis de rester à flot et d'éviter la fermeture. Toutefois, pour beaucoup de propriétaires, ces fonds n'ont pas été un véritable investissement puisqu'ils n'ont pas été rentabilisés. Par conséquent, il serait avisé de convertir une plus grande portion du prêt en subvention pour accélérer le rétablissement et la relance. La FCEI demande au gouvernement d'augmenter la portion subvention à au moins 50 % pour aider les propriétaires d'entreprise à surmonter les difficultés auxquelles ils ont fait face et font toujours face.

3. **Mettre en place un processus d'appel pour les bénéficiaires des prêts du CUEC qui sont maintenant jugés inadmissibles.**

On estime qu'environ 50 000 propriétaires de PME jugés inadmissibles doivent rembourser la totalité de leur prêt en plus de perdre la portion subvention. La FCEI demande au gouvernement de mettre en place un processus d'appel pour leur donner une chance de démontrer leur admissibilité et de rectifier les erreurs administratives ou modifier les éléments qui ont entraîné leur mauvaise classification.

Annexe : Méthodologie

Estimation du nombre d’entreprises qui risquent de fermer leurs portes

Le présent rapport expose les résultats du *Sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC* du 13 au 22 mars 2023 auquel ont répondu 5 996 propriétaires de PME du Canada. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d’erreur serait de plus ou moins 1,3 %, 19 fois sur 20.

Pour estimer la proportion de PME qui risquent de fermer, la FCEI s’est appuyée sur les résultats du *Sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC* (du 13 au 22 mars 2023), dans lequel nous avons demandé aux répondants s’ils étaient d’accord ou non avec l’énoncé suivant : « Si nous perdons la portion subvention de notre prêt du CUEC, nous ne savons pas si notre entreprise pourra survivre » (voir le tableau A1 et les figures A1, A2 et A3 ci-dessous).

Tableau A1

« Si nous perdons la portion subvention de notre prêt du CUEC, nous ne savons pas si notre entreprise pourra survivre » - Canada

	<i>n</i>	%
<i>Tout à fait d’accord</i>	1 058	50 %
<i>Plutôt d’accord</i>	600	28 %
<i>Plutôt en désaccord</i>	262	12 %
<i>Pas du tout d’accord</i>	81	4 %
<i>Je ne sais pas/pas sûr</i>	123	6 %
<i>Total</i>	2 124	100 %

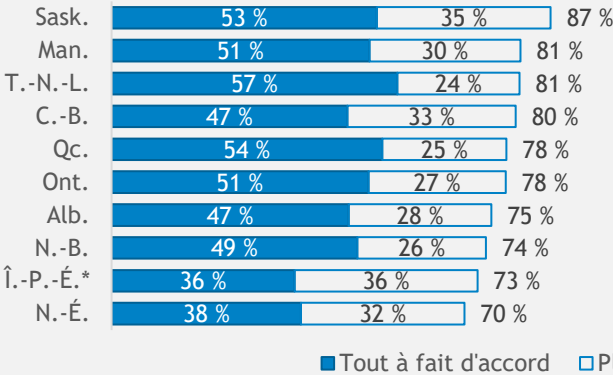
Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux, n = 2 124.

Note : L’échantillon est fondé sur la part des entreprises susceptibles de ne pas rembourser leur prêt avant la fin de 2023.

Le CUEC et la dette des PME au printemps 2023 : fonte ou grisaille?

Figure A1

« Si nous perdons la portion subvention de notre prêt du CUEC, nous ne savons pas si notre entreprise pourra survivre » - Résultats par province



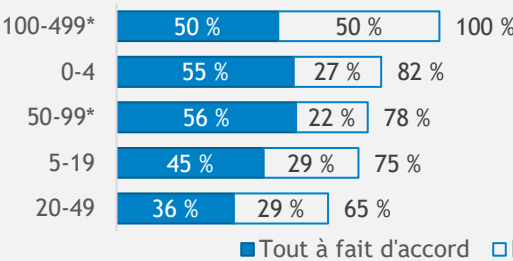
Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux, n = 2 124.

Note : L'échantillon est fondé sur la part des entreprises susceptibles de manquer la date limite de remboursement de 2023.

* Petit échantillon (moins de 40)

Figure A2

« Si nous perdons la portion subvention de notre prêt du CUEC, nous ne savons pas si notre entreprise pourra survivre » - Résultats par taille d'entreprise



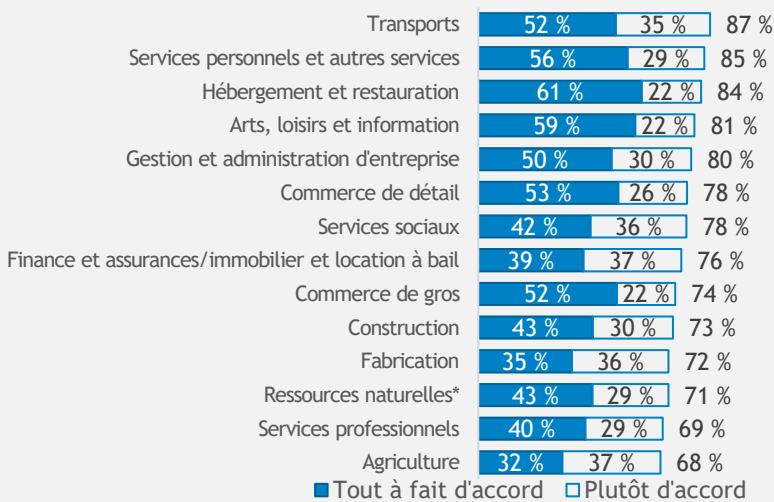
Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux, n = 2 124.

Note : L'échantillon est fondé sur la part des entreprises susceptibles de manquer la date limite de remboursement de 2023.

* Petit échantillon (moins de 40)

Figure A3

« Si nous perdons la portion subvention de notre prêt du CUEC, nous ne savons pas si notre entreprise pourra survivre » - Résultats par secteur



Source : FCEI, sondage spécial sur la dette des PME et les prêts du CUEC, du 13 au 22 mars, résultats finaux, n = 2 124.

Note : L'échantillon est fondé sur la part des entreprises susceptibles de manquer la date limite de remboursement de 2023.

* Petit échantillon (moins de 40)

Données sur le nombre d'entreprises canadiennes

La FCEI utilise les résultats ci-dessus pour estimer le nombre d'entreprises à risque parmi toutes les entreprises canadiennes du secteur privé. Les données de Statistique Canada sur le nombre d'entreprises canadiennes⁶ (1 325 471 à la période 2, 2022) sont la principale source de données utilisée pour effectuer les estimations par province et taille d'entreprise.

Estimation des entreprises canadiennes à risque

Les pourcentages susmentionnés provenant du sondage de la FCEI sont rapportés au nombre de PME actives avec employés. Certains rajustements ont été faits par province, par secteur et par taille d'entreprise en fonction des différences entre la composition des membres de la FCEI et celle de l'ensemble des entreprises canadiennes. Des groupes sectoriels spécifiques ont été créés pour tenir compte des différences en matière de classification des industries entre les données de sondage de la FCEI et les données de Statistique Canada.

Nous avons appliqué le pourcentage de PME ayant eu recours à un prêt du CUEC par secteur, par province et par taille d'entreprise pour déterminer la population cible réelle. Ensuite, nous avons appliqué le pourcentage de PME à risque de fermer à la fin de 2023 à chaque catégorie (secteur, taille d'entreprise et province). Enfin, nous avons utilisé la proportion de ces PME pour calculer celle des PME à risque en appliquant le pourcentage de propriétaires qui ont dit être tout à fait d'accord avec l'énoncé suivant : « Si nous perdons la portion subvention de notre prêt du CUEC, nous ne savons pas si notre entreprise pourra survivre - Par taille d'entreprise ».

Il s'agit d'une analyse conservatrice, puisque nous avons seulement utilisé le pourcentage de propriétaires qui ont dit être tout à fait d'accord avec l'énoncé ci-dessus.

Le CUEC et la dette des PME au printemps 2023 : fonte ou grisaille?

Notes

¹ 0 % d'intérêt, et 5 % d'intérêt après la date limite.

² Gouvernement du Canada, *Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)*, « Statistiques finales du programme, Données sur le CUEC en date du 26 janvier 2022 ». <https://ceba-cuec.ca/fr/>

³ CBC, "Only a fraction of CEBA loans have been repaid as businesses call for deadline extension", article publié le 27 février 2023. <https://www.cbc.ca/news/politics/ceba-loan-repayments-deadline-extension-1.6759630>

⁴ Voir la note 1.

⁵ Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2022*. https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/sites/default/files/attachments/2022/2022_key_small_business_statistics_fr_0.pdf

⁶ Statistique Canada, « Tableau 33-10-0661-01 Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2022 ». https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310066101&request_locale=fr

* Petit échantillon (moins de 40)

À propos de la FCEI

La FCEI est une organisation non partisane qui représente exclusivement les intérêts de 97 000 PME au Canada. Sa capacité de recherche est inégalée puisqu'elle permet la collecte de renseignements concrets et récents auprès de ses membres sur des enjeux qui touchent quotidiennement leur fonctionnement et leurs résultats financiers. À ce titre, la FCEI est une excellente source de renseignements à jour dont les gouvernements peuvent profiter pour élaborer des politiques qui touchent le milieu des petites entreprises canadiennes.

Pour en savoir plus, visitez fcei.ca.

Autres ressources

Questions ou demandes de données
recherche@fcei.ca

Toutes les recherches de la FCEI
fcei.ca/recherche

Twitter
[@CFIB_FCEI_Stats](https://twitter.com/CFIB_FCEI_Stats)

Auteurs



Simon Gaudreault

Économiste en chef et vice-président de la recherche

Liens : [Bio complète](#) [LinkedIn](#) [Twitter](#)



Alchad Alegbeh

Analyste de la recherche

Liens : [Bio complète](#) [LinkedIn](#)